

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance extraordinaire ce 15 avril 2021, à 19h00, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION No 108-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020, 1420-2020, 1-2021, 3-2021, 31-2021, 59-2021, 89-2021, 103-2021, 124-2021, 141-2021, 176-2021, 204-2021, 243-2021, 291-2021 et 489-2021, et ce, jusqu'au 9 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 19h00 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 109-2021

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Prime COVID-19 – Employé(e)s du camp de jour, de la piscine, les surveillants de parc et la stagiaire en loisirs
4. Période de questions
5. Levée de la séance

RÉSOLUTION No 110-2021

PRIME COVID-19 – EMPLOYÉ(E)S DU CAMP DE JOUR, DE LA PISCINE, LES SURVEILLANTS DE PARC ET LA STAGIAIRE EN LOISIRS

Attendu que la pandémie (COVID-19) n'est pas terminée;

Attendu que les jeunes personnes sont de plus en plus touchées par la COVID-19 et ses variants;

Attendu que les camps de jour seront autorisés par le gouvernement du Québec à l'été 2021;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a décidé d'offrir un camp de jour aux citoyens de Saint-Thomas;

Attendu que la stagiaire en loisirs sera coordonnatrice du camp de jour;

Attendu que la piscine municipale sera ouverte pour le camp de jour et pour les citoyens;

Attendu que les surveillants de parcs seront en fonction durant l'été;

Attendu que les besoins des services, énumérés précédemment, sont différents en nombre d'heures travaillées;

Attendu que tous les employé(e)s au camp de jour (incluant la stagiaire en loisirs), à la piscine municipale et à la surveillance des parcs seront en contact avec plusieurs personnes d'où le risque de contamination élevé;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

Attendu qu'il y a des éléments de stress et d'inquiétude pour les travailleurs dans l'exécution de leur travail;

Par conséquent, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas reconnaîtra leur dévouement et accordera un montant forfaitaire de 500\$ à chacun des employé(e)s (camp de jour, piscine municipale, surveillants de parcs et stagiaire en loisirs) à la fin de l'été 2021. Les employé(e)s devront signer une entente et la respecter pour recevoir le montant forfaitaire de 500\$. Le paiement de ces montants forfaitaires sera fait par l'aide financière octroyée par le gouvernement dans le contexte de la pandémie de la covid-19 afin d'atténuer les impacts sur les finances de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 111-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h12.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière